

DOSSIER DE DÉCLARATION D'UN GRAND ÉVÉNEMENT



Dossier à compléter par la mairie et l'organisateur et à transmettre au préfet - cabinet — Direction des Sécurités (BPPC) — au minimum 45 jours avant le début de l'évènement*.

Fiche renseignements généraux

Arrondissement :

Commune :

● Coordonnées de l' élu qui suit le dossier :

● Coordonnées personne ou service qui suit le dossier :

Descriptif et caractéristiques de l'évènement *(joindre le programme)*

● Dénomination :

● Nature :

● Adresse de la manifestation :

● Précision sur nature du site : (bâtiment, voie publique, enceinte temporaire,...) :

● Risques particuliers dus à l'environnement (plan d'eau, espace boisé, port, site industriel, centre-ville,):

● Dates :

● Durée :

● Heure de début :

● Heure de fin :

Responsables de l'évènement:

● Responsable interlocuteur des services :

➔ Nom :

➔ Adresse :

➔ Tel. Fixe : Tel. Portable :

➔ Fax : Mail :

● Suppléant :

➔ Nom :

➔ Adresse :

➔ Tel. Fixe : Tel. Portable :

➔ Fax : Mail :